

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 906 SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2009

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de MME Christine BOUTIN, première vice-présidente, exerçant à titre provisoire la fonction de Président du Conseil général des Yvelines.

M. Ismaïla WANE, *l'un des secrétaires de séance*, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Mme Boutin, MM. Colin, Delaporte, Deligné, Desjardins, Devys, Esnol, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Mme Le Saint, M. Loison, Mme Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Vandewalle, Vignier Vuilliet, Wane.

Excusés : MM. Fond (pouvoir à Mme Péricard), Level (pouvoir à M. Solignac), Mme Mary, MM. Tasset (pouvoir à M. Raynal), Thibaut (pouvoir à M. Schmitz).

Souhais de bienvenue

MME LA PRESIDENTE – Dans le cadre des séminaires d'accueil régulièrement organisés à leur intention, de nouveaux collaborateurs du Département assistent à la présente séance. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Représentation de l'Assemblée départementale dans divers organismes

MME LA PRESIDENTE – Il nous faut désigner nos représentants dans divers organismes.

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

MME LA PRESIDENTE – Par lettre en date du 5 juin 2009, Madame la Préfète nous a informés du renouvellement, avant le 30 août 2009, du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Nos représentants y étaient jusqu'à ce jour Jean-François Bel et Serge Thibaut en tant que titulaires et Pierre Fond et

Jean-Michel Gourdon en tant que suppléants. Je vous propose de reconduire le mandat des deux titulaires ainsi que celui de M. Gourdon, suppléant, et de remplacer, à sa demande, M. Fond par Maurice Solignac en tant que suppléant.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose d'approuver ces désignations.

Nulle objection ne se manifestant, il en est ainsi décidé.

Comité Local d'Information et de Concertation pour la société STORENGY à Saint-Illiers-la-Ville

MME LA PRESIDENTE – Il nous est demandé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Comité local d'information et de concertation (CLIC) de la société STORENGY à Saint-Illiers-la-Ville, que Madame la Préfète vient de mettre en place. J'ai reçu les candidatures de Didier Jouy en tant que titulaire et de Serge Thibaut en tant que suppléant.

S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'approuver ces désignations.

Nulle objection ne se manifestant, il en est ainsi décidé.

Commission Départementale d'Aide Sociale (CDAS)

MME LA PRESIDENTE – Nous sommes actuellement représentés par Monique Le Saint, Joël Loison et Olivier Lebrun au sein de la Commission départementale d'aide sociale (CDAS). Pour faciliter les travaux de cette commission, il nous est demandé de désigner, en complément, trois suppléants. J'ai reçu les candidatures de Ghislain Fournier, Daniel Level et de Yannick Tasset.

S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'approuver ces désignations.

Nulle objection ne se manifestant, il en est ainsi décidé.

Marchés à procédure adaptée

MME LA PRESIDENTE – En application de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, j'ai fait distribuer sur vos tables, pour votre information, la liste des marchés à procédure adaptée signés par le Président du Conseil général entre le 25 mai et le 22 juin 2009, conformément à la délégation qui lui a été donnée.

Le Conseil général prend acte de cette communication.

Communication sur le projet de circuit de Formule 1 et la vallée de l'automobile

MME LA PRESIDENTE – Comme vous le savez et pouvez le constater aujourd'hui encore, avec le déroulement de cette séance, je me suis inscrite, pendant l'intérim que j'assume depuis le 26 mai dernier aux termes de la loi, dans la stricte continuité de l'action de Pierre Bédier, en faisant totalement confiance aux services qui effectuent un travail remarquable pour mettre en œuvre les objectifs fixés par notre assemblée. J'ai géré les affaires courantes, j'ai veillé au fonctionnement normal de l'administration, en rencontrant d'ailleurs personnellement tous ses cadres dirigeants.

Les séances publiques du 29 mai et celle d'aujourd'hui, ainsi que la commission permanente du 19 juin se sont déroulées comme prévu. Je n'ai retiré ni ajouté de ma propre initiative aucun rapport à l'ordre du jour de ces réunions, et n'ai pris aucune nouvelle décision engageant la collectivité. Je n'ai pas non plus freiné la moindre décision, et personne ne peut sérieusement affirmer, comme j'ai été peinée de le lire encore récemment, que le fonctionnement régulier de l'administration a été affecté par ce bref intérim, ni que des dossiers auraient pris du retard à cause de moi. Et, comme vous l'avez souhaité, j'ai convoqué notre assemblée le 3 juillet prochain, pour procéder à l'élection du nouveau Président du Conseil général.

Toutefois, j'ai été amenée à entrer dans les détails d'un dossier particulièrement important pour notre département, celui du projet de circuit de Formule 1 à Flins-Les Mureaux. En effet, beaucoup d'interrogations se sont fait jour après le départ de Pierre Bédier, et les détracteurs du projet, comme les médias, m'ont naturellement sollicitée.

J'ai découvert un dossier fourni et complexe, dont je n'avais jamais eu à connaître auparavant, ce qui n'a rien d'étonnant vu les délégations dont je disposais. Interpellée par les opposants au projet, je me suis rendue sur place, pour écouter leurs arguments et me forger ma propre opinion. Je remercie à cet égard très chaleureusement Jean-François Bel, Serge Thibaut et Michel Vignier, qui ont eu la gentillesse de m'y accompagner. Je me suis rapprochée de la secrétaire d'Etat à l'écologie pour obtenir une synthèse de sa position, et j'ai fait le point sur l'état d'avancement du dossier.

C'est cet état des lieux que je souhaite faire devant vous, en vous exposant également les interrogations qui sont les miennes.

Trois constats tout d'abord.

Premier constat : aujourd'hui, le problème des captages d'eau présents sur le site et de leur périmètre de protection n'est pas encore résolu. Après un premier rejet, une nouvelle convention a été adressée fin mai à La Lyonnaise des Eaux qui ne l'a, à ce jour, ni étudiée ni validée.

Deuxième constat : les fouilles d'archéologie préventive ont démarré très rapidement. Plusieurs centaines de mètres de tranchées ont été creusées, sans que l'état initial, pièce constitutive du dossier d'étude d'impact, qui comprend notamment l'inventaire de la faune et de la flore, n'ait été préalablement constaté. Cela constituera immanquablement une fragilité juridique du dossier, qui ne manquera pas d'être exploitée au contentieux.

Troisième constat : le Conseil régional n'est pas seul à être hostile au projet, plusieurs communes limitrophes et plusieurs élus locaux y sont également opposés : c'est le cas des maires d'Evécquemont, Mézy-sur-Seine, Juziers, Issou et de deux maires-adjoints des Mureaux. Tous affirment relayer l'avis d'une part importante de la population. Par ailleurs, les collectifs d'opposants ont été rejoints par de puissantes associations, comme Goodplanet, WWF et Greenpeace, qui disposent des avocats les plus compétents sur tous ces sujets. Yann Arthus-Bertrand a, pour sa part, cosigné une lettre ouverte, et m'a écrit personnellement pour me faire part de son opposition au projet.

Ces constats conduisent à plusieurs interrogations.

Première interrogation : même s'il est réalisé dans le strict respect des règles de droit, et en portant un soin tout particulier à l'environnement, un circuit de Formule 1 correspond-il à l'image que nous souhaitons donner de notre département ? La Formule 1 a-t-elle un avenir au sein même de la compétition automobile ? Pourquoi l'exploitation de ce circuit serait-elle profitable alors que celle de tous les circuits de Formule 1 en Europe est déficitaire ?

Deuxième interrogation : les difficultés propres au site, liées notamment à la proximité de la nappe phréatique, les fragilités du dossier que j'ai indiquées plus haut, la nature même de la procédure de révision du SDRIF par une DUP et un décret en Conseil d'Etat, qui feront l'objet d'une instruction très serrée de la part des services de l'Etat, et seront inévitablement attaqués, ne rendent-ils pas illusoire les chances du projet d'aboutir ?

Troisième interrogation : la halte ferroviaire prévue initialement ne pourra pas être réalisée, d'après RFF lui-même. Sans accès ferroviaire direct, le projet est-il exemplaire sur le plan écologique, si des norias d'autobus sont nécessaires pour acheminer les spectateurs ?

Quatrième interrogation : est-il judicieux de priver notre département, une fois de plus, d'une centaine d'hectares de terres cultivables, qui étaient destinées de surcroît à l'agriculture biologique ?

Cinquième interrogation : est-il raisonnable, vu le coût global du projet, actuellement estimé à 146 millions d'euros, de penser que l'on peut se dispenser de saisir la Commission nationale du débat public ? Ne donne-t-on pas, ce faisant, un argument juridique de plus aux détracteurs du projet dans le cas d'un contentieux ? Ne faudrait-il pas au contraire s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet en sollicitant, en toute transparence, un grand débat public organisé par la CNDP ?

Sixième interrogation : d'après les dirigeants mêmes de Renault, que j'ai rencontrés et qui sont naturellement favorables à la Formule 1 dans la mesure où Renault possède une écurie de compétition, il n'y a pas de lien entre la réalisation d'un circuit de Formule 1 et le maintien de l'activité industrielle dans la vallée de la Seine. De leur propre aveu, les deux sujets sont « étanches ». En réalité, l'avenir de l'industrie automobile à Flins réside dans l'accord passé récemment entre Carlos Ghosn, PDG de l'entreprise, et le Président de la République, selon lequel Renault développera son véhicule électrique zéro émission dans ce site historique, au sein d'un vaste Ecopôle, où seront également effectués la déconstruction et le recyclage des véhicules hors d'usage. Il s'agit là d'un projet représentant un milliard d'euros, d'un défi

technologique majeur, où la technologie des batteries a une place prépondérante. Les constructeurs français affichent un retard concurrentiel en ce domaine qu'il faut rattraper.

Sachant cela, ne faut-il pas, pour préserver et développer l'emploi dans la vallée de la Seine, et engager résolument le département dans une industrie éco-responsable, consacrer les sommes prévues pour le circuit de Formule 1 à l'accompagnement de ce projet d'ampleur nationale ? Je n'ai pas eu le temps matériel de monter un dossier, mais il faudrait examiner avec le ministère de l'industrie et la DIACT, comment le Conseil général pourrait y participer à hauteur maximale de ce qu'autorisent le droit national et le droit communautaire. Des négociations sont en cours avec Bruxelles pour définir les modalités d'un nouveau zonage des aides à finalité régionale, avec la création d'une prime « verte » à l'aménagement du territoire, qui permettra aux collectivités d'abonder les projets conformes aux exigences du développement durable. Peut-être pouvons-nous aller plus loin dans l'aide à la recherche et au développement, dans notre participation aux pôles de compétitivité, ou consentir aux industriels des avances remboursables dans le cadre des prêts à l'industrialisation ?

Enfin, n'oublions pas, comme me le rappelait dernièrement Yves Vandewalle, que le développement des transports en commun dans le Grand Paris exigera une forte implication politique et financière du Conseil général. Il ne sera pas question d'éluder cet enjeu crucial pour les Yvelinois.

Mes chers collègues, j'ai conscience de poser de graves questions sans pouvoir y apporter de réponses. Je n'en ai pas eu le temps et n'en aurai pas l'occasion. Bientôt, certains d'entre vous devront s'atteler à trouver ces réponses. Je leur remettrai la totalité des éléments que j'ai recueillis au cours de mes rencontres et qui leur seront précieux pour présenter prochainement à notre assemblée des choix déterminants. Un dossier sera dès aujourd'hui remis à chacun des présidents de groupe de l'Assemblée et chacun des conseillers généraux en recevra sous peu une photocopie. Les réponses que nous aurons à apporter sont déterminantes pour le département, ses habitants et l'industrie automobile.

M. BEL – Je comprends l'ensemble de ces remarques mais n'ai pas, Madame la Présidente, la même opinion que vous sur plusieurs points, m'étant moi-même récemment plongé dans le dossier.

S'agissant des captages, les responsables de la Lyonnaise des Eaux chargés du dossier, que j'ai rencontrés, ont mené des études préalables et sont convaincus à leur issue que l'on peut déplacer sans difficulté majeure les quatre à six captages qui doivent l'être sur la trentaine qui existent sur le site. La réalisation du circuit de Formule 1 améliorerait même la protection de la nappe phréatique par rapport à la situation actuelle. Je suis confiant dans la solidité de notre dossier sur ce point.

En ce qui concerne les fouilles archéologiques, elles ont été conduites en coordination avec les techniciens chargés de dresser l'inventaire de la faune et de la flore. Elles n'ont été engagées qu'après leur accord et ont été menées comme ils l'ont souhaité. Par ailleurs, lors du rebouchage des sillons creusés à l'occasion des fouilles, on a remis d'abord le sable puis la couche de terre végétale, dans le respect de la vocation agricole éventuelle du terrain.

Pour ce qui est de l'agriculture biologique, le projet permet de conserver deux agriculteurs bio sur le site les maraîchers. On s'interroge sur l'agriculteur qui veut produire du blé bio sur ces terres sableuses, car le blé n'est pas une culture adaptée à ce sol, notamment dans une perspective de développement durable, dans la mesure où il faut quatre fois plus d'eau que sur les coteaux.

Enfin, pour ce qui est des aspects économiques, notre Département n'a fait pour l'instant que des études, dont nous aurons les résultats courant juillet fin août même pour certaines, notamment sur le plan ornithologique. Ce n'est que lorsqu'elle disposera de toutes ces études préalables que l'Assemblée départementale pourra vraiment se prononcer, en septembre ou octobre.

M. VIGNIER – Poser des questions, c'est déjà un peu tordre le cou au projet.

MME LA PRESIDENTE – Pas du tout !

M. VIGNIER – Le circuit de Formule 1 n'est pas notre priorité. La vallée de la Seine est sinistrée sur le plan économique, et que ce circuit se fasse ou non, le Département doit très fortement s'engager dans le projet de vallée de l'automobile, dans l'intérêt même de l'ensemble du Département qui compte beaucoup d'entreprises automobiles et de sous-traitants.

Il ne faut pas non plus remettre en question le projet « bio » de la commune des Mureaux pour la Maison de la Terre, ni la poursuite de l'activité des deux maraîchers qui exploitent la partie cultivable des terres. Cela étant, il faut être honnête. On ne peut pas soutenir que ces terrains pouvaient servir intensivement, si je puis m'exprimer ainsi, à l'agriculture bio. Ils servaient de lieu de décharge à la ville de Paris pour amender les terrains.

S'agissant des accès prévus, routiers ou ferroviaires, ils ne doivent pas être remis en question dans la mesure où la plupart d'entre eux étaient déjà en projet et n'ont fait que recevoir un « habillage » Formule 1. Si le circuit ne se fait pas, il ne faudra pas rayer d'un trait de plume tous les investissements qui ont été soudain parés de cette étiquette ! Il faut soutenir tous les projets, à la fois industriels, agricoles et de desserte de ce territoire, gravement sinistré.

MME LA PRESIDENTE – Très bien !

M. RIBAUT – La vallée de la Seine, déjà sinistrée, risque de l'être encore davantage demain. Plus que le circuit de Formule 1 lui-même, c'est le projet de vallée de l'automobile et de la mobilité durable qui nous intéresse. Ce circuit, qui ne devrait d'ailleurs pas servir seulement à la Formule 1, était un moyen supplémentaire de développer la vallée de l'automobile. Votre réaction, Madame la Présidente, après qu'une seule réunion s'est tenue mais on le sait, viennent surtout à ce type de réunions les opposants, constitue un coup de poignard pour le projet. C'est d'ailleurs faire peu de cas des très nombreux élus et des très nombreuses associations qui le soutiennent. Une personnalité, fût-elle aussi célèbre que Yann Arthus-Bertrand, ne détient pas seule la vérité ! Je ne crois pas opportun, alors que les études sont encore en cours, de déstabiliser ce projet dont nous avons vraiment besoin. Je fais partie de ceux qui assistent à la Conférence de l'automobile où sont représentés les élus régionaux, départementaux, communaux, le préfet, OSEO, Moveo... et tous ceux qui se préoccupent aujourd'hui des technologies de l'automobile et de leur avenir. Deux réunions ont déjà eu lieu

qui ont montré qu'il existait un large consensus sur l'importance du projet. S'il faut bien entendu écouter les arguments des opposants, nous devons, je le crois, être extrêmement attentifs à nos propos aujourd'hui, alors que les études ne sont pas terminées.

M. LOISON – Chacun l'a bien compris, l'enjeu est d'abord économique. Le circuit de Formule 1 joue surtout en matière de communication. Cela étant, je pense que c'est le meilleur outil sur ce plan pour relancer l'attractivité de la vallée de la Seine.

M. LEQUILLER – J'irai dans le sens des orateurs précédents, de la majorité comme de l'opposition. Le Conseil général s'est prononcé à l'unanimité sur ce projet. Il faut le poursuivre et continuer de travailler dans l'intérêt de la vallée de la Seine qui a besoin d'être soutenue de façon importante. L'économie de notre département dépend à 40% de l'industrie automobile. L'initiative que nous avons prise avec Pierre Bédier doit être poursuivie, et ce même, si comme il est normal lors de tout grand projet, se font jour des oppositions, d'ailleurs souvent injustifiées. Je souhaite donc que l'on continue dans les prochains mois à travailler activement sur ce projet.

M. FOURNIER – Il ne me semble pas opportun de dissocier dans le projet de vallée de l'automobile d'un côté le circuit de Formule 1, d'un autre le développement de l'industrie automobile. Les deux sont intimement liés et de la réussite de l'un dépend la réussite de l'autre. Les séparer ruinerait le projet.

MME LA PRESIDENTE – Il était de mon devoir de poser certaines questions. Ce n'est pas parce qu'on soulève des interrogations qu'on est contre un projet ni qu'on lui « porte un coup de poignard ». De toute façon, ces questions fondamentales devront à un moment être posées. Il me paraissait essentiel sur le plan moral de ne pas les éluder.

Oui, l'industrie automobile traverse une très grave crise et la vallée de la Seine est sinistrée. Ce qui importe est de trouver les bonnes réponses pour aider ce territoire et l'industrie automobile dans notre département. Peut-être cela passe-t-il par la construction du circuit de Formule 1, peut-être par d'autres moyens, je n'en sais rien. L'important est de tout faire pour aider l'industrie automobile. Le futur président de l'assemblée départementale ne pourra faire l'économie de ces questions et devra faire ses choix. Pour ma part, je n'ai fait que les poser, sans nullement prendre parti.

Adoption d'un compte-rendu analytique

Le compte-rendu analytique de la séance du 29 mai 2009 est adopté à l'unanimité sans observation.

Compte administratif 2008

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Ce compte administratif, dont la présentation est un acte majeur de la vie politique du Département, confirme de manière incontestable la bonne exécution du budget 2008. Il est excédentaire en fonctionnement de 319 millions d'euros et déficitaire en investissement de 188 millions d'euros.

Après prise en compte des restes à réaliser, son solde positif s'établit à 131 millions d'euros, montant important, mais ce montant s'établissait depuis trois ans à quelque 180 millions d'euros, il faut dire que ces trois dernières années avaient été fastes en matière de droits de mutation.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 261 millions d'euros, en baisse de 15 millions d'euros par rapport à l'année dernière, ce qui s'explique par le bond particulier des aides indirectes en 2007, avec plus de 80 millions d'euros consacrés au contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR), la moitié des sommes figurant dans ces contrats ayant été versée immédiatement aux collectivités.

Les investissements directs, eux, progressent fortement pour atteindre de 113 millions d'euros. Parmi eux, je citerai plus particulièrement les travaux réalisés dans les collèges d'Andrézy, des Mureaux, du Vésinet et de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Les travaux de voirie ont, à eux seuls, représenté 35 millions d'euros d'investissements.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7% pour atteindre 740 millions d'euros. Cette hausse est directement imputable aux dépenses sociales, en hausse de 25 millions d'euros, aux frais de personnel, en augmentation de 19 Millions d'euros et aux dépenses de sécurité en progression de 4 millions d'euros. Parmi les dépenses sociales, c'est, conformément à nos prévisions, les dépenses en faveur des personnes handicapées qui augmentent le plus fortement, de 11 millions d'euros, tandis que celles en faveur des personnes âgées augmentent de 8 millions d'euros. Seules des dépenses de RMI connaissent une relative accalmie, en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires, constatée temporairement en 2008. Les dépenses de personnel augmentent de 19 millions d'euros, du fait de la prise en charge de 480 agents supplémentaires après les transferts en provenance des l'Education nationale et des DDE. L'augmentation de 4 millions d'euros des dépenses en faveur du SDIS est conforme à la convention signée.

En matière de recettes, nous sommes confrontés à trois mauvaises nouvelles. Tout d'abord, la baisse du produit des droits de mutation intervenue au cours du second semestre. La baisse constatée sur la période est de 45 millions d'euros, ce qui ne peut qu'inquiéter pour l'année à venir. Ensuite, l'augmentation de 15 millions d'euros du produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance ne couvre que partiellement celle du transfert de charges lié aux mouvements de personnels. Enfin, le produit de la TIPP n'augmente quasiment pas, alors qu'il devait partiellement compenser les dépenses de RMI. Le solde restant à la charge du Département au titre du RMI s'est élevé en 2008 à 18 millions d'euros.

C'est avec satisfaction que nous voyons s'accroître le rendement de notre fiscalité directe grâce au dynamisme de nos bases. Nous attendons néanmoins de connaître le devenir de la taxe professionnelle...

Je précise que ce compte administratif 2008 est conforme au compte de gestion établi par le payeur départemental.

Au-delà de cette vision comptable de nos résultats, je vous propose de regarder nos comptes de manière synthétique, à l'instar de ce que font les agences de notation, et de comparer nos résultats aux données officielles fournies par le ministère des finances.

Je privilégierai quatre axes : les réalisations, la fiscalité, la dette, l'efficacité des moyens engagés.

Les réalisations tout d'abord. Quel est l'écart avec les prévisions budgétaires ? Autrement dit, avons-nous bien évalué nos besoins et nos ressources ? En matière de fonctionnement, les recettes s'établissent à 112 % des prévisions, grâce à une budgétisation modérée du produit des droits de mutation, et les dépenses à 97,8 % des prévisions. En matière d'investissement, les dépenses représentent 69,3 % des crédits, taux bien supérieur à la norme constatée au niveau national.

En deuxième lieu, la fiscalité. Le produit de la fiscalité par habitant s'élève à 250 euros alors qu'il est moyenne en France de 308 euros, soit de 20 % supérieur à ce qu'il est dans les Yvelines.

En troisième lieu, la dette. La dette était encore nulle fin 2008. Cela étant, nous sommes conscients que la situation ne pourra pas perdurer à l'avenir. Ce sont toutefois 41 euros par an et par habitant en moyenne qui ont pu encore être économisés et consacrés à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Enfin, l'efficacité des moyens. Les frais de personnel représentent 90 euros par habitant contre une moyenne nationale de 128 euros. Et en matière de dépenses directes d'équipement comme de subventions d'équipement, notre département se situe au-dessus de la moyenne, avec 202 euros par habitant contre 198 euros en moyenne nationale.

La Commission des Finances a donné un avis favorable à ce compte administratif, avec une abstention.

M. SYLVESTRE – Le groupe socialiste et apparentés s'abstiendra lors du vote.

M. SAINT-AMAUX – Ce compte administratif est le reflet fidèle de l'exécution du budget 2008, que je n'avais pas voté. Par cohérence, je m'abstiendrai sur ce compte administratif.

Le compte administratif 2008 est approuvé avec 9 abstentions (groupe socialiste et apparentés et M. Saint-Amaux).

Budget supplémentaire 2009

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Ce budget supplémentaire, purement technique, reprend le résultat du compte administratif 2008 et procède à des ajustement, tant en dépenses qu'en recettes, en prenant en compte des informations qui n'étaient pas disponibles lors du vote du budget primitif 2009.

Les inscriptions de dépenses nouvelles s'élèvent à 29,5 millions d'euros en investissement et 18,3 millions d'euros en fonctionnement. En recettes, elles s'établissent respectivement à 16,5 millions d'euros en investissement et à 9,2 millions d'euros en fonctionnement.

A souligner plus particulièrement parmi les dépenses nouvelles : en fonctionnement tout d'abord, 10 millions d'euros pour le lancement du RSA (Revenu de Solidarité Active), 3 millions d'euros en faveur du Plan d'appui à la filière automobile et du Pôle technologique de la vallée de l'automobile et de la mobilité durable, 1,6 million d'euros pour l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ; en investissement, 19,3 millions d'euros pour l'acquisition de 80 logements destinés à loger des personnels du Département ou du SDIS, 6 millions d'euros pour l'acquisition d'un immeuble qui servira de centre opérationnel au SDIS,... Je vous renvoie au rapport pour le détail de toutes les dépenses supplémentaires, dont je n'ai fait que citer les plus importantes.

En matière de recettes, à noter plus particulièrement en fonctionnement 6,82 millions d'euros supplémentaires de produit de fiscalité directe, du fait de la progression des bases ; et en investissement, 15 millions d'euros de remboursement anticipé du FCTVA, conformément à la convention signée avec l'Etat au titre du plan de relance à mettre en regard des 29 millions d'euros de dépenses nouvelles d'investissement qui sont proposées.

Ce budget supplémentaire trouve son équilibre dans la diminution théorique du montant d'emprunt à hauteur de 110 millions d'euros, le ramenant de 284 à 174 millions d'euros. Ces 110 millions d'euros représentent 84 % du montant disponible constaté dans le compte administratif 2008.

Il vous est maintenant proposé d'adopter le budget supplémentaire 2009 par nature, conformément à la délibération du 10 juillet 2003 et de manière globale, en vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Le budget principal est arrêté en dépenses et en recettes à 217 352 538,02 euros en section d'investissement et 140 841 066,39 euros en section de fonctionnement.

Les augmentations et diminutions d'autorisations de programme sont arrêtées à 42 074 200 euros (annexe n°3). De nouvelles autorisations de programme sont ouvertes pour un montant total de 2 250 000 euros (annexe n°4). Des autorisations de programme, inactives, sont annulées à hauteur de 3 475 963 euros (annexe n°5).

Le budget supplémentaire des budgets annexes, en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

En M 22

Centre maternel de Porchefontaine	149 162,41 euros
Foyer Robert Carpentier	180 251,94 euros

En M 52

Institut de formation sociale des Yvelines	-16 057,59 euros
Ecole départementale de puériculture	
Musée départemental Maurice Denis	- 3 947,15 euros.

Une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 1 542 973 euros est allouée au SDIS pour des travaux de réhabilitation de casernes et l'acquisition de matériels, dans le respect d'une autorisation de programme ouverte au budget supplémentaire 2007.

La Commission des Finances a donné un avis favorable à ce projet de budget supplémentaire avec une abstention.

M. SAINT-AMAUX – Ayant voté contre le budget primitif, je voterai également contre ce budget supplémentaire.

M. BARTH – Compte tenu du caractère technique de ce budget supplémentaire d'une part, et du contexte particulier dans lequel se trouve aujourd'hui notre assemblée, ce débat est très largement formel.

Je formulerai néanmoins quelques remarques. Dans des domaines d'intervention importants, les crédits inscrits sont en baisse par rapport aux exercices précédents. C'est le cas des sommes prévues pour les secours d'urgence, dont près de 600 000 euros sur 2 619 000 euros inscrits n'ont pas été consommés, et ce alors même que le chômage et la précarité augmentent. De même, les crédits du FSL (Fonds de Solidarité Logement) diminuent de 31 %. On m'objectera que la consommation des crédits étant inférieure aux inscriptions budgétaires, il s'agit là d'une adaptation aux dépenses constatées, mais tout dépend bien entendu des critères retenus pour l'attribution des aides à ceux de nos concitoyens dans le besoin.

Je prendrai un autre exemple, celui des crédits consacrés aux transports en commun. Nous avons eu l'occasion lors de l'examen du budget primitif d'appeler l'attention sur la contradiction manifeste entre la volonté des Yvelines de s'affirmer « éco-département » et une diminution de 10 % des crédits en faveur des transports en commun, alors que leur développement est essentielle pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens comme dans une perspective de développement durable. L'effort de notre département en la matière ne permet pas de mettre en place un véritable réseau, à l'instar de ce que fait par exemple notre voisin, l'Essonne. Si vous me permettez- ce trait d'humour, s'il est bien de soutenir le cheval-crottin, ce serait encore mieux, au bénéfice du plus grand nombre d'Yvelinois, de soutenir le cheval vapeur-transport en commun !

Le poids croissant des charges transférées par l'Etat et non compensées est préoccupant. On nous avait promis une compensation à l'euro près, mais il y a loin de la coupe aux lèvres... Ainsi le RMI coûte-t-il au Département près de 80 millions d'euros alors que la TIPP ne compense la dépense qu'à hauteur de 52 millions d'euros. De même, l'APA nous coûte plus de 52 millions d'euros, alors que la charge n'est compensée que pour quelque 9,3 millions d'euros. Quant au RSA, appelé à remplacer le RMI, son financement sera lui aussi problématique puisqu'il est évident que le coût de la mesure ira croissant, vu la dégradation de la situation économique et sociale. Que l'on ne se méprenne pas, nous ne contestons nullement ces dépenses d'intervention sociale, bien au contraire. Nous souhaitons seulement souligner l'insuffisance de la compensation des charges transférées par l'Etat.

Dans le même temps, l'évolution des recettes inquiète légitimement, notamment du fait de la forte baisse du produit des droits de mutation qui, selon une estimation, pourrait diminuer de 45 % à 50 % cette année.

Ces difficultés ne peuvent bien sûr trouver de solution dans ce budget supplémentaire. En revanche, nous en sommes persuadés, il faudra établir des priorités claires dans le prochain budget primitif. La réduction progressive de la marge de manœuvre financière conduira inévitablement à se reposer les questions de la fiscalité, du champ d'intervention du Département et du recours à l'emprunt.

Pour nous, priorité doit être donnée à l'action sociale, afin de pallier les effets des suppressions d'emplois et de la précarité croissante.

Le Département doit en deuxième lieu s'engager nettement dans le soutien à l'activité économique, notamment pour la filière automobile et la Vallée de la Seine. Sur ce point, nous insistons sur la nécessité de ce soutien, quelle que soit la suite donnée au projet de circuit automobile.

MME LA PRESIDENTE – Absolument.

M. BARTH – Sur ce dernier point, nous ne souhaitons pas que des dépenses nouvelles soient engagées aussi longtemps que nous n'aurons aucune certitude quant à la réalisation effective du circuit.

Il nous paraît en troisième lieu nécessaire de revoir le dispositif de financement des transports en commun, afin de développer l'offre.

Enfin, il faut continuer de soutenir l'investissement des communes, principaux donneurs d'ordre des entreprises, ce qui donne de l'activité à de nombreuses entreprises du bâtiment et des travaux publics, et rééquilibrer les aides en faveur des communes les moins bien dotées, afin qu'elles puissent elles aussi disposer d'équipements de qualité.

Cette liste est loin d'être exhaustive et n'a d'autre prétention que de tracer des pistes de réflexion pour l'établissement des priorités futures.

Notre groupe n'ayant pas voté le budget primitif, il s'abstiendra sur le vote de ce budget supplémentaire.

MME LA PRESIDENTE – Nous sommes tous très attentifs au financement des transports en commun. En réalité, la baisse des crédits affectés à ce secteur dans le budget supplémentaire est seulement due au retard pris pour certains travaux. La RATP par exemple n'a pas encore signé le marché de matériels roulants. Lorsque cela sera fait, les crédits nécessaires seront bien entendu inscrits.

M. TETART – La diminution apparente de 10 % des crédits s'explique en effet par un report de dépenses en 2010. C'est dans le cadre d'une gestion comptable la plus stricte possible que ces crédits ont été supprimés au budget supplémentaire, sachant qu'ils ne pourraient pas de toute façon être consommés cette année.

M. BARTH – Je comprends parfaitement ces ajustements. Mais d'une manière générale, le financement des transports en commun par le Département est insuffisant, l'essentiel de la

charge reposant sur les communes. Que les plus importantes d'entre elles puissent s'en satisfaire, certainement ! Mais la faiblesse de l'aide du Département explique qu'une large partie du territoire départemental ne puisse pas être irriguée par un réseau convenable de transports en commun, les communes, placées en première ligne, ne disposant pas des moyens suffisants. Le département de l'Essonne, lui, finance des lignes de transport en commun en zone rurale. Nul ne pourra ici contester que le département des Yvelines ne fait, lui, que le strict minimum. Si on veut vraiment limiter le trafic automobile, notamment dans la perspective d'être un « éco-département » exemplaire, il faut soutenir bien davantage les transports communs et favoriser la mutualisation des dépenses, en ne laissant pas à la charge des communes la charge de déficits trop lourds pour elles.

Le projet de budget supplémentaire est adopté avec 8 abstentions (groupe socialiste et apparentés) et une opposition (M. Saint-Amaux).

Bilan annuel et adaptation du dispositif économique départemental

M. LOISON, *rapporteur* – L'emploi s'est globalement maintenu dans notre département jusqu'au troisième trimestre de l'année dernière. L'emploi industriel recule de 6,8 %, en grande partie du fait des difficultés de l'industrie automobile, mais cette évolution est compensée par d'autres constatées dans des secteurs épargnés par la crise.

Les aides accordées en 2008 se sont élevées à 12,8 millions d'euros, avec un effort particulier pour la recherche-développement qui a, sur ce total, bénéficié de 9 millions d'euros. Cette tendance se poursuivra en 2009. Je ne reviens pas sur le bilan détaillé qui figure dans le rapport.

Quelles sont les principales modifications proposées en 2009 pour chaque axe d'action ? Concernant le premier axe « offre immobilière et foncière de qualité », il vous est proposé d'intégrer des critères de conditionnalité éco-énergétique pour l'éligibilité des projets d'incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, et de mettre en conformité avec la réglementation européenne les mesures concernant la réhabilitation de bâtiments industriels d'une part, la reconversion de terrains industriels d'autre part.

Aucun changement n'est apporté au deuxième axe « politique de promotion et de prospection dynamique ».

Pour ce qui est du troisième axe « haut débit et aides aux projets numériques », 1646 km de réseau haut débit sont d'ores et déjà déployés et 54 % des communes ont bénéficié d'une aide depuis 2002. La principale modification proposée consiste à mieux coordonner l'aide départementale avec celle des autres intervenants, notamment la Région.

Concernant le quatrième axe « soutien à la recherche-développement et à l'innovation », ce sont essentiellement les pôles de compétitivité Mov'eo, Systema@tic et AsTech qui ont bénéficié d'un soutien du Département, concentrant 45 % des aides. Les pôles Cap digital, VMD et Cosmetic Valley n'en ont reçu, eux, que 14 %. La principale modification réside dans l'adjonction d'avances remboursables aux subventions jusqu'à présent accordées.

S'agissant du cinquième axe « soutien aux PME-PMI », le plafond des investissements éligibles à l'aide du Département est relevé de 250 000 à 500 000 euros.

Pour le sixième axe « appui à la création d'entreprises », il n'y a aucune modification d'importance.

Enfin, pour le septième axe « agriculture », il est proposé, afin de limiter la pollution des eaux par les produits phytosanitaires, de favoriser la création d'aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs dans les exploitations. Le Département pourrait à cet effet coupler son intervention à celle de l'Etat, via le Plan végétal pour l'environnement (PVE). Pour plus de simplicité, il verserait sa subvention à l'organisme payeur du PVE qui la transmettrait aux exploitants.

D'une manière générale, la Commission permanente aura délégation pour attribuer les subventions au titre de l'ensemble de ce dispositif économique.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

M. SYLVESTRE – Notre groupe votera bien entendu ce rapport dont il regrette toutefois qu'il ne comporte pas davantage d'aides à l'emploi. Enfin, comme nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises, nous souhaiterions que soit assuré un suivi de l'utilisation de toutes ces aides publiques accordées à des entreprises. On nous avait promis qu'un point serait fait soit en Commission permanente, soit en séance publique. Or, à ce jour, aucun bilan ne nous a été communiqué...

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

EHPAD à Mantes-la-Jolie

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 200 086 euros à la Fondation Léopold Bellan pour la construction et l'équipement matériel et mobilier d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 94 places à Mantes-la-Jolie.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pôle accueil jeunes de Chanteloup-les-Vignes

M. FOURNIER, *rapporteur* – Depuis 2004, le Conseil général soutient, avec la commune de Chanteloup-les-Vignes, un dispositif expérimental de prévention consistant à assurer un accompagnement éducatif et un accueil de jour dans certains quartiers, pour des mineurs

rencontrant des difficultés scolaires et d'insertion. C'est ainsi qu'a ouvert en 2006 un Pôle Accueil Jeunes (PAJ) au cœur des quartiers de la commune, outil de prévention des ruptures scolaires, de rescolarisation des plus jeunes et d'accès à une formation pour les plus âgés.

L'évaluation du dispositif réalisée fin 2008 en a montré tout l'intérêt. Il vous est donc aujourd'hui proposé de pérenniser ce Pôle Accueil Jeunes. Le budget prévisionnel de fonctionnement pour 2009 s'élève à 355 720 euros. La clé de répartition du financement demeurant la même, à savoir 20 % pour la commune et 80 % pour le Département, le montant de la subvention s'élève à 284 576 euros, dont 227 661 euros seront versés à la signature de la convention, le solde l'étant en 2010.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

EHPAD Les Sœurs Augustines à Versailles

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 87 812 euros à l'association « Les Sœurs Augustines » pour la restructuration et l'équipement d'un bâtiment de son EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) à Versailles.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Adaptation de l'habitat des personnes âgées ou handicapées

M. VIGNIER, *rapporteur* – Le Département s'est engagé à faciliter le maintien des personnes âgées et handicapées à domicile en les aidant à adapter leur logement. Il vous est cette année proposé de distinguer les aides relatives aux personnes âgées, pour lesquelles la procédure demeure inchangée par rapport aux années précédentes avec la signature d'une convention entre le Département et le PACT-ARIM, et les aides relatives aux personnes handicapées, pour lesquelles sera signée une convention tripartite, associant, outre le Département et le PACT-ARIM, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La subvention globale attribuée au PACT-ARIM pour ces deux types d'aides s'élève à 427 353 euros, dont 320 015 euros pour les personnes âgées et 107 338 euros pour les personnes handicapées. Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil général à signer les deux conventions afférentes, et de donner délégation à la Commission permanente pour examiner d'éventuels avenants.

Un amendement vous est par ailleurs soumis visant à modifier deux articles de la convention entre le Département, la MDPH et le PACT-ARIM. Le texte nouvellement proposé serait :

Article 2.2.1 : conditions d'accès au diagnostic logement.

« Lorsque le diagnostic est réalisé à la demande des professionnels des Coordinations Handicap Locales, dans le cadre d'une demande de PCH ou de FDCH, le PACT-Yvelines peut être saisi pour qu'il effectue un diagnostic logement de la personne handicapée.

La MDPH, qui a contractualisé en ce sens avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, lui verse 35 €.

Le Conseil général verse 160 €.

La Commune, la structure intercommunale ou l'organisme à vocation sociale verse le montant défini dans la convention qu'il a passée avec le PACT.

En cas d'absence de convention, cette participation est à la charge du bénéficiaire.

Dans les autres cas, c'est-à-dire hors PCH, ne peuvent bénéficier d'un diagnostic logement avec financement départemental que les habitants des communes des Yvelines dont le conseil municipal, la structure intercommunale compétente ou un organisme à vocation sociale a manifesté son intérêt pour ce type d'intervention par le biais d'une délibération.

En conséquence, une convention entre la commune et le PACT-ARIM Yvelines précisera l'engagement de la commune, de la structure intercommunale ou de l'organisme à vocation sociale, à prendre en charge une partie du coût du diagnostic habitat.

La participation du Département est de 160 €, elle est versée dans le cadre de la subvention départementale.

La convention précise le montant de la participation du signataire.

En cas d'absence de convention, le diagnostic est intégralement à la charge du bénéficiaire.

Article 4.3.2 : fonctionnement à partir du 1er janvier 2010.

Il vous est proposé d'adopter le titre suivant : « Fonctionnement à partir de la signature de la convention ».

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime à ce rapport et la Commission des Finances un avis conforme.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération, ainsi amendé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Télé-assistance Yvelines Ecoute Assistance

M. WANE, *rapporteur* – Une erreur s'est glissée dans la délibération du 10 avril 2009 concernant le marché de télé-assistance visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. En effet, n'avaient été prises en compte que les seules prestations financées par le Conseil général, alors qu'en tant que maître d'ouvrage celui-ci doit prendre en compte l'intégralité du marché.

Il vous est proposé de lancer une procédure adaptée de mise en concurrence pour passer un nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2010, d'une durée d'un an, renouvelable deux fois. Les montants minimal et maximal de la prestation de base (pose des détecteurs incluse) s'élèvent respectivement à 700 000 HT et 1 800 000 euros HT. Pour l'option (prestation spécifique), il n'y a pas de montant minimal et le montant maximal s'élève à 200 000 euros HT.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Modernisation des métiers d'aide à domicile

M. VIGNIER, *rapporteur* – Toujours dans l'objectif de favoriser le maintien des personnes âgées et handicapées à domicile, le Département a cherché à améliorer la qualité des services à la personne, la modernisation et la professionnalisation de ce secteur demeurant une priorité. Deux plates-formes ont été mises en place, que le Département aide depuis déjà plusieurs années, l'une au Nord, le CIMAP (Centre d'Initiative des Métiers d'Aide à la Personne), l'autre au Sud, l'AMADOM (Association pour la Modernisation des Métiers à Domicile). La qualité du travail de ces deux plates-formes est exemplaire : elles atteignent quasiment 100 % de leurs objectifs. Elles peuvent également aider les personnes en recherche d'insertion professionnelle en soutenant des parcours individuels de formation.

Il vous est proposé d'approuver premièrement, une convention cadre pluriannuelle 2009-2011 entre l'Etat, le Département, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et autres financeurs, la subvention du Conseil général s'élevant à 2 133 000 euros pour l'ensemble de la période ; deuxièmement, une convention entre le Département et le CIMAP portant le montant de la participation départementale à 450 000 euros sur trois ans, la participation de la CNSA s'élevant à 2 363 897 euros ; troisièmement, une convention entre le Département et l'AMADOM, portant la participation du Département à 550 000 euros sur trois ans, la participation de la CNSA s'élevant à 1 956 100 euros. La Commission permanente aura délégation pour examiner d'éventuels avenants ultérieurs.

La CNSA nous a fait parvenir le 19 juin dernier des précisions qu'elle souhaite voir apporter à la première de ces conventions. Ces éléments modifient la rédaction des articles 6 à 8 de la convention. Il vous est proposé d'intégrer ces modifications par voie d'amendement.

Le texte des articles amendés serait le suivant :

Article 6 : Clause de reversement à un tiers

Le reversement de tout ou partie de la présente subvention est autorisé aux fins de prise en charge des dépenses liées à la réalisation de la convention et exclusivement au bénéfice des partenaires à cet accord. En cas de reversement à un tiers le Département devra produire à l'appui de ses demandes de versement la délibération de l'Assemblée départementale attributive de la subvention. En outre le Département assurera la traçabilité de ce versement selon les modalités prévues à l'article 8.

Article 7 : Solde des dépenses et justification de l'emploi de la subvention

Le solde des dépenses non couvertes par les versements mentionnés ci-dessus est versé au plus tard à la fin du mois suivant la réception d'un bilan définitif de l'exécution de la convention, dans la limite des dépenses justifiées.

Ce bilan, qui devra être produit en trois exemplaires originaux signés par le représentant légal du Département, au plus tard six mois après l'échéance de la convention, comportera un bilan d'exécution complet des actions menées sur la durée de la convention ainsi qu'un compte rendu financier définitif de l'emploi de la subvention.

Le cas échéant, la CNSA mettra en recouvrement la fraction de la subvention versée et non justifiée.

Ces documents seront transmis au Préfet de et à la CNSA. A défaut de production de ces pièces dans les délais requis, et après avis écrit du Préfet, la CNSA mettra en recouvrement la fraction de la subvention versée et non justifiée.

Dans ce cas, la présente convention sera résiliée de plein droit dans les conditions prévues au titre 7.

Article 8 : Modalités de suivi et de contrôle de l'exécution de la convention

Le Département est responsable de la mise en œuvre du programme d'actions prévu à la présente convention ainsi que du contrôle de la réalité de la dépense. Le Directeur de la CNSA est responsable du contrôle technique et comptable de la présente convention.

Le Préfet est responsable du contrôle de la légalité des actes de l'Assemblée départementale et de son président.

En cours d'exécution de la présente convention, le Département s'engage à :

- informer régulièrement la CNSA de l'avancement de l'opération. A cet effet, il s'engage à respecter les échéances relatives à la remontée des justificatifs certifiés de dépenses ainsi qu'aux autres indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs prévus à la présente*

convention. Toute modification ou abandon du projet doit être signalé à la CNSA. L'acceptation de toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention ;

- *adresser aussitôt, sur demande qui lui en sera exprimée par le Directeur de la CNSA tout renseignement concernant d'une part, l'état d'avancement du programme, et d'autre part les paiements effectués au titre de l'opération en cause ;*
- *à se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par la CNSA ou un tiers mandaté par elle ;*
- *à assurer le contrôle de la réalité des dépenses effectuées conformément à la présente convention et à ses objectifs ;*
- *à garantir la traçabilité de l'emploi de la subvention globale de la CNSA et à cet effet :*
- *à inscrire en recettes les crédits correspondants à la subvention allouée*
- *à inscrire en dépenses par nature ou par fonction les dépenses correspondant soit à des subventions à des tiers, soit à des dépenses directes de la collectivité*
- *à tenir, dans un état annexe de sa comptabilité, les dépenses entrant dans le cadre de cette convention*
- *à conserver les pièces justificatives de ces dépenses jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit 3 ans après le dernier paiement effectué par la CNSA.*

Au cas où le contrôle ferait apparaître que tout ou partie des sommes versées n'a pas été utilisé ou l'a été à des fins autres que celles mentionnées au titre 2, la CNSA, après avis du Préfet, procédera au recouvrement des sommes indûment perçues par le Département.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime à ce rapport et la Commission des Finances un avis conforme.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération et les conventions annexées, ainsi amendées, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Montesson

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer une subvention de 54 000 euros, représentant 10 % d'une dépense HT plafonnée à 30 000 euros par place à la communauté de communes de la Boucle de la Seine pour la réalisation d'une aire d'accueil permanente des gens du voyage de 18 places à Montesson. Le montant total des travaux s'élève à 1 380 060 euros, l'Etat et la Région participant chacun à hauteur de 192 087 euros, et la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 18 000 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

M. BEL – J'appelle l'attention de l'Assemblée sur la question des gens du voyage. J'ai accepté la réalisation d'une aire d'accueil permanente sur le territoire de ma commune. La communauté de communes a accepté de prendre en charge l'opération pour partager le fardeau. La commune de Chatou a également accepté la réalisation d'une aire de 18 places. Le coût pour

les deux communes s'élève à quelque trois millions d'euros, tandis que le montant total de subventions ne dépasse pas un million d'euros. Cela nous coûte donc très cher, d'autant que les gens du voyage accueillis sur ces aires recevront des aides de nos CCAS et que ce sont nos communes qui scolariseront leurs enfants.

Ces efforts ne peuvent pas être comptabilisés au titre de l'effort consenti en matière de logement car ne sont prises en compte que les opérations financées par les communes seules, alors qu'en l'espèce c'est une communauté de communes qui intervient. Le dispositif pénalise en fait les communes qui ont accepté de faire un effort. Par ailleurs, les plafonds de dépenses ont été fixés de manière telle que si, au total, le projet se trouve cofinancé à hauteur d'un tiers, il faut encore s'estimer heureux ! J'ajoute que nous avons dû modifier le POS communal pour rendre l'opération possible et que l'Etat qui nous a vendu le terrain a profité de la valorisation procurée par la modification du POS pour augmenter le prix de vente ! Le produit de la vente du terrain a été, je pense, supérieure aux subventions qu'il nous alloue !

MME LA PRESIDENTE – Je ne ferai pas de commentaire concernant le comportement de l'Etat, même si ma parole est redevenue totalement libre.

J'inviterai seulement Pierre Lequiller, député, à faire en sorte que soit remédié sur le plan législatif à l'incohérence que vous avez soulignée. Et je salue les communes qui acceptent de réaliser ces aires absolument nécessaires, mais je sais que cela n'est pas facile.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

FEDEI

M. BEL, *rapporteur* – Le Fonds Eco-Départemental Environnement et Innovation (FEDEI), créé le 25 mai 2007, vise à soutenir tout projet innovant s'inscrivant dans une perspective de développement durable et de protection de l'environnement. Nous l'avions doté de 10 millions d'euros sur trois ans.

A ce jour, 81 candidatures nous ont été soumises, dont 46 ont fait l'objet d'un examen approfondi, et 21 financements ont été proposés. Les deux tiers environ des dossiers proviennent de particuliers ou d'entreprises privées, un tiers de collectivités. Mais le dispositif est encore en phase de démarrage. Je pense que les collectivités devraient déposer davantage de dossiers, je les invite à le faire.

Vous sont aujourd'hui proposés 11 dossiers qui ont tous reçus un avis favorable unanime du Comité FEDEI qui est très sélectif, puisqu'il ne retient qu'un dossier sur deux. Cela représente un montant total de subvention de 460 700 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine

M. SCHMITZ, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer une subvention de 30 000 euros maximum à l'association « Les Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine » pour l'organisation de leur 27^{ème} session qui aura pour thème la confluence Seine-Oise et envisagera l'espace fluvial comme vecteur d'aménagement et de développement durable. Cette thématique nous intéresse à plus d'un titre pour l'OIN Seine Aval, notamment au regard de la réalisation de la plate-forme multimodale d'Achères.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à l'AUDAS pour une étude dans le cadre du projet de la Vallée de l'automobile

M. BEL, *rapporteur* – L'AUDAS (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval) se propose de réaliser une étude visant à identifier, à partir de segments de marché préalablement définis, les principales entreprises internationales susceptibles d'être intéressées par le projet de la Vallée de l'automobile et de s'implanter dans son périmètre territorial. Les sept axes de prospection retenus sont les suivants : sport automobile/sports mécaniques, batteries et moteurs électriques, véhicule urbain autonome, mobilité et handicap, éco-déconstruction de véhicules, éco-industries et éco-construction, entreprises utilisatrices du circuit. Le coût global de cette étude est de 89 879 euros TTC, qu'il vous est proposé de subventionner à hauteur de 50 %, soit 44 940 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER – Le développement cohérent de la Vallée de la Seine exige que l'on puisse s'appuyer sur une agence de développement économique. L'une de mes craintes aujourd'hui concerne l'avenir de l'AUDAS. A ce jour, l'Agence n'a plus de directeur ; on ne sait plus très bien qui participe à son financement – je sais que certaines communes souhaitent se retirer. Ce n'est que sous réserve de la pérennisation de l'AUDAS qu'un tel dossier, auquel nous sommes favorables, peut être voté. Car il ne faudrait pas que le Département se retrouve seul financeur.

M. BEL – Je comprends vos craintes. Cette étude n'en est pas moins indispensable pour la Vallée de l'automobile. Au cas où l'AUDAS serait défaillante, il faudrait de toute façon conduire cette étude par un autre biais.

M. RIBAUT – En tant que président de l'AUDAS, je ne participerai pas au vote.

Il n'y a pas de craintes à avoir concernant l'AUDAS. L'Agence n'est pas déstabilisée. Ses missions sont seulement restructurées. La mission Urbanisme risque de redevenir une aide aux collectivités et aux structures intercommunales, tandis que la mission Développement

économique de l'OIN demeure une mission fondamentale. Il n'y a aucune crainte à avoir concernant ce dossier, je le dis en cohérence avec la direction de l'EPAMSA.

MME LA PRESIDENTE – Ce dossier est très important dans notre soutien au projet de Vallée de l'automobile.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité, M. Ribault ne prenant pas part au vote.

Programme Etudes Eau 2009

M. GOURDON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer 14 subventions au titre du programme Etudes Eau 2009 pour un montant total de 119 497 euros. Les maîtres d'ouvrage ont bénéficié d'un accord pour commencer leurs études par anticipation. J'appelle votre attention sur le cas particulier de l'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vaucouleurs pour laquelle il vous est proposé de déroger au taux normal de 10 % de subvention. Cette étude fait suite à un orage très violent survenu en novembre 2007 qui a occasionné de très gros dégâts. La Région participe au financement de cette étude à hauteur de 32 %. Il vous est proposé d'ajuster la participation du Département de façon à porter le montant total de l'aide à 80 %, ce qui fait une subvention de 56 429 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

OIN Seine-Aval – Convention avec l'EPAMSA

M. COLIN, *rapporteur* – L'OIN (Opération d'Intérêt National) Seine-Aval qui réunit l'Etat, la Région, le Département, 51 communes et 5 intercommunalités, a été créée par décret en Conseil d'Etat le 10 mai 2007. Ces partenaires se sont engagés à coordonner leurs moyens et à conjuguer leurs efforts pour impulser une dynamique de développement ambitieuse et accélérée qui permette à ce territoire de retrouver une attractivité économique et urbaine. C'est l'EPAMSA (Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval) qui assure les missions de direction de projet de l'OIN. L'année 2008 a vu la consolidation de la gouvernance de l'OIN par le biais des partenariats impulsés par l'EPAMSA pour définir le projet stratégique du secteur et identifier les priorités opérationnelles.

En matière d'ingénierie stratégique partenariale, 2009 permettra de finaliser quatre démarches clés, essentielles à la réussite de l'OIN : le marché de définition relatif à la composition urbaine et paysagère de la Seine-Aval, l'étude de définition de la stratégie de développement commercial, la définition, en lien avec l'AUDAS, de la stratégie de développement économique, une étude sur les transports collectifs portée par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France).

En matière d'ingénierie de projet, l'élaboration de contrats de développement équilibré des Yvelines avec les collectivités maîtres d'ouvrage des investissements structurants pour le territoire de chacun des trois grands pôles économiques et urbains de la Seine-Aval s'articulera autour d'axes prioritaires : le renforcement de l'offre de déplacements, notamment pour relier les pôles économiques environnants ; l'intensification urbaine et économique fondée sur un développement résidentiel accéléré, l'optimisation du potentiel d'innovation des filières économiques porteuses (automobile, éco-industrie, éco-construction et santé) et le développement d'une offre de formation en lien avec le tissu économique ; l'émergence d'un parc fluvial permettant la mise en réseau de l'armature naturelle et de la trame urbaine. 2009 constituera une étape décisive pour la mise en œuvre opérationnelle de l'OIN dans les quatre grands secteurs de projet (Boucle de Chanteloup, Ouest Mantois, secteur RN 13-RD 113 entre Poissy et Orgeval, Boucle de Moisson).

En matière d'ingénierie financière, le complément de programmation et la maquette financière permettront de préciser les éléments pour valider la pertinence des projets appelant un investissement public et assurer le suivi ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Conformément au protocole OIN approuvé par l'Assemblée départementale le 12 juillet 2007, il vous est proposé d'approuver la convention annexée au délibéré qui prévoit une aide au fonctionnement de l'EPAMSA d'un montant de 500 000 euros, étant entendu que ces moyens financiers sont mutualisés avec les contributions des autres partenaires publics de l'OIN.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

MME LA PRESIDENTE – Ce dossier marque combien le Département est engagé dans l'OIN Seine-Aval. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

SDAGE du bassin Seine-Normandie

M. BEL, *rapporteur* – Représentant du Conseil général à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, j'en suis devenu administrateur et Président de commission.

Il vous est proposé aujourd'hui de donner un avis favorable au projet de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine-Normandie ainsi que le programme d'actions soumis par la préfecture de région d'Ile-de-France et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Pour nous conformer à la réglementation européenne, nous devons dès 2015 parvenir à un bon état écologique et environnemental des nappes phréatiques et de l'ensemble des milieux aquatiques. Nous pensons y parvenir à cet horizon sur le tiers des eaux dont nous avons la responsabilité.

Les deux autres échéances seront 2021 et 2027. Les dépenses à engager sont considérables : la première phase des travaux de réparation de la station d'épuration d'Achères coûtera plus de 800 millions d'euros d'argent public.

Le plan d'action du SDAGE s'articule autour de quatre axes. Tout d'abord, protéger la santé et l'environnement, améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. En deuxième lieu, anticiper les situations de crise, tant les inondations que les sécheresses. Ensuite, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale, notamment les SAGE. Enfin, trouver des moyens de financement ambitieux et équilibrés. Il faut être clair, il n'y aura pas d'autre moyen de financer les programmes ambitieux d'investissement à mener qu'en augmentant le prix du mètre cube d'eau – et ce, alors même qu'on diminue les aides allouées aux communes !

Il vous est proposé de donner un avis favorable au SDAGE, assorti de trois observations. Le Département insiste sur le fait qu'il aide les projets de mise aux normes dans le cadre de la politique départementale de l'environnement adoptée le 24 novembre 2006. Il regrette de ne pouvoir émettre un avis sur un document finalisé, en particulier sur les objectifs de la qualité des cours d'eau : les données fournies sont insuffisantes pour se prononcer sur la pertinence des échéances proposées. Enfin, il déplore le désengagement des financeurs publics, en particulier de l'Agence de l'eau auprès des communes rurales qui peut retarder l'atteinte du bon état écologique sur les petits cours d'eau.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fête des plantes et du jardin aux Mureaux

M. COLIN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à l'association Fleurs en Seine pour la Fête des plantes et du jardin qui se tiendra les 19 et 20 septembre prochains aux Mureaux.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER – Je remercie l'Assemblée départementale de l'aide qu'elle s'apprête à nous accorder. Je voudrais souligner que nombre de manifestations de toutes sortes qui se déroulent dans les Yvelines ont une ampleur qui va bien au-delà du Département. Ainsi plus de 10 000 personnes fréquentent cette Fête des plantes et du jardin, sans compter que l'événement a un important retentissement médiatique et fait l'objet de nombreux reportages dans les revues spécialisées. Il faudrait que le Département mette en avant son logo et son intervention. Il faudrait aussi que l'on sache plus clairement si ces grands événements relèvent de l'action culturelle ou environnementale, et, partant, de quelle commission dans l'Assemblée départementale.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Plan d'appui à la filière automobile - Expérimentation mobilité durable

MME LA PRESIDENTE – Avant de donner la parole au rapporteur, je souhaiterais vous donner lecture d'un courrier que j'ai reçu hier du Directeur général adjoint de Renault :

« Madame le ministre,

Votre courrier du 15 juin 2009 relatif à la participation du Conseil général des Yvelines à l'expérimentation de véhicules électriques a retenu toute mon attention.

La possibilité de pouvoir tester en vraie grandeur de fonctionnement, au quotidien, de véhicules électriques est pour Renault une condition indispensable au développement de cette filière. Cela doit en effet nous permettre de valider les éléments techniques et surtout d'observer les clients et utilisateurs, et d'en tirer les conséquences qui s'imposeront au niveau national.

Je me réjouis de l'engagement du Département des Yvelines et de sa participation concrète à ce projet de grande envergure, tant au plan financier à travers la généreuse proposition qui sera présentée le 26 juin que dans les travaux préparatoires, menés en ce moment avec l'ensemble des partenaires : le département, Renault, mais aussi EDF et l'EPAMSA.

L'expérimentation de véhicules électriques dans les Yvelines sera le premier projet pilote d'envergure auquel Renault participera en métropole. Il s'agit donc d'une opération à haute visibilité qui, je l'espère, viendra renforcer l'image d'innovation et d'engagement environnemental du département.

Cette opération s'inscrit également dans un ensemble d'initiatives visant à renforcer le pôle d'excellence que constitue le département en matière automobile, notamment au travers de la présence de Renault.

Je vous remercie sincèrement de votre soutien indispensable à la réussite de ce projet.

(...) »

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer, au titre du Fonds Eco-Départemental Environnement et Innovation (FEDEI) une subvention de 200 000 euros maximum pour chacune des expérimentations menées dans les Yvelines d'une part d'un véhicule hybride rechargeable par PSA, d'autre part d'un véhicule électrique par Renault.

Il vous est également proposé d'allouer une subvention de 500 000 euros pour le financement de l'infrastructure de charge de l'expérimentation du véhicule électrique de Renault au titre des projets structurants du plan d'appui à la filière automobile.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER – Nous approuvons totalement ce dossier mais là encore, nous insistons pour savoir en toute transparence comment sont utilisées toutes ces aides publiques versées à des entreprises privées. Un suivi permanent doit être assuré et les résultats évalués.

M. LEQUILLER – Je partage l’avis de M. Vignier. Il est important que le Département veille de près à l’utilisation de ces fonds publics. Un compte-rendu régulier serait utile.

M. BEL – Pour avoir longtemps été industriel chez Unilever, je sais combien les grands groupes sont attentifs à l’environnement avant de prendre la décision d’implanter une unité de production. Par cette attitude, le Département facilite les décisions d’investissements de Renault et Peugeot-Citroën dans les Yvelines. Voilà comment nous contribuons à la création d’emplois, et donc des richesses de demain.

MME LA PRESIDENTE – Une totale transparence est en effet nécessaire. La compétition en ce domaine n’est pas seulement nationale mais internationale. Nous nous trouvons en concurrence avec des sites du monde entier. Nous devons tout faire pour que Renault conduise ses expérimentations de véhicule du futur dans les Yvelines. A trop débattre, nous risquerions d’affaiblir notre position, du moins sur le plan psychologique.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Contrats départementaux

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Il vous est proposé d’accorder six contrats départementaux pour un montant total de 2 205 560 euros.

La commune du Perray-en-Yvelines souhaite agrandir son centre de loisirs sans hébergement « Les P’tits loups », aménager la rue de Houdan et l’entrée de la Mare au Loup, enfin rénover les anciennes granges qui se trouvent dans le parc municipal pour les transformer en espace culturel et associatif. Le montant total de ces travaux s’élève à 1 766 497 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 30 % et compte tenu des plafonds, à une subvention de 390 000 euros.

La commune de Montesson envisage de construire une crèche collective, d’aménager l’entrée de ville au droit du carrefour du 8 mai 1945 ainsi que le square Aristide Briand. Le montant total de ces travaux s’élève à 2 018 440 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 30 % et compte tenu des plafonds, à une subvention de 450 000 euros.

La commune de Morainvilliers projette de construire une nouvelle cantine pour son école maternelle et élémentaire, de réhabiliter et d’agrandir la salle polyvalente, enfin de construire un nouveau bâtiment pour héberger ses services techniques. Le montant total de ces travaux s’élève à 2 350 778 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 30 % et compte tenu des plafonds, à une subvention de 390 000 euros.

La commune de Versailles entend aménager l’Hôtel de la police municipale, réhabiliter le gymnase de la Source, enfin réaménager les squares Léo Delibes et Richard Mique.

Le montant total de ces travaux s'élève à 2 463 326 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 30 % et compte tenu des plafonds, à une subvention de 450 000 euros.

La communauté de communes des Etangs souhaite acquérir le site de l'ASPTT au Perray-en-Yvelines, y restructurer les équipements sportifs existants, en créer de nouveaux, notamment un plateau multi-sports, construire sur le site des bureaux communautaires et des aires de jeux pour enfants, enfin procéder à l'aménagement paysager du site. Le montant total de ces travaux s'élève à 2 137 790 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 35 % et compte tenu des plafonds, à une subvention de 455 000 euros.

Le Syndicat intercommunal à vocation sportive et culturelle du Plateau (SIVSCP) envisage de procéder à la couverture de l'un de ses quatre courts de tennis. Le montant total de ces travaux s'élève à 201 600 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 35 % et compte tenu des plafonds, à une subvention de 70 560 euros.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à l'Association Centre et Sud Yvelines Initiative

M. BARTH, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 46 000 euros sur trois ans à l'Association « Centre et Sud Yvelines Initiative », sise à Rambouillet, pour financer son fonds de prêt d'honneur.

La Commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt

M. DEVYS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder, dans les conditions habituelles, la garantie d'emprunt à 100 % du Département à l'Association « Le Clair Bois » pour le remboursement d'un emprunt de 590 000 euros qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit coopératif pour des travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité du bâtiment de vie collective de la résidence pour personnes handicapées mentales vieillissantes aux Alluets-le-Roi.

La Commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à la société CARMAT à Vélizy-Villacoublay

M. RAYNAL, *rapporteur* – La société CARMAT, qui s'est implantée à Vélizy-Villacoublay en janvier 2009, sollicite l'aide du Département pour un projet de recherche-développement concernant la mise au point d'un cœur artificiel, solution thérapeutique pour les malades non éligibles à la transplantation et ayant épuisé toutes les autres possibilités de traitement. Il vous est proposé de lui allouer une subvention de 1 500 000 euros maximum, soit 15 % des dépenses éligibles HT, et d'autoriser le Président du Conseil général à signer deux conventions, une convention-cadre entre l'Etat et le Département pour l'aide à la recherche-développement à CARMAT et une convention d'application entre le Département et CARMAT. La Commission permanente aura délégation pour approuver d'éventuels avenants. Je vous signale que les crédits alloués feront l'objet d'un suivi d'utilisation.

La Commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

M. LOISON – Je remercie le Conseil général de l'aide qu'il s'apprête à allouer à la société CARMAT, issue de la coopération du Professeur Carpentier, chirurgien réputé pour ses travaux sur les valves cardiaques, et de Matra pour la mise au point de biomatériaux utilisés pour fabriquer un cœur artificiel.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Suivi médical du personnel départemental

M. BERTHET, *rapporteur* – Il vous est proposé de conclure à compter du 1^{er} juillet 2009 une convention de trois ans avec le service de médecine professionnelle et préventive du Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Ile-de-France précisant les prestations de suivi médical du personnel départemental assurées par cet organisme ainsi que les conditions de la participation financière du Département. La Commission permanente aura délégation pour approuver d'éventuels avenants.

La Commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Constitution de servitudes au profit d'un particulier

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte notarié matérialisant une servitude de canalisations et une servitude de passage d'un véhicule accordée à un couple de particuliers sur la propriété départementale située sente des Buffetières à Poissy.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Installations de génie climatique et traitement d'air

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour le marché d'exploitation de génie climatique et de traitement d'air dans les bâtiments départementaux. Ce marché, soumis aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics, commencera à compter du 1^{er} janvier 2010 et pourra être expressément reconduit quatre fois pour une durée d'un an. Son montant prévisionnel est estimé à 390 000 euros HT.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Propriété départementale 3, rue de Fontenay à Versailles

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé de signer un avenant à la convention du 2 juin 1993 relative à la partition des locaux entre le Département et des services déconcentrés du ministère de l'agriculture dans la propriété du 3, rue de Fontenay à Versailles. Cet avenant stipule que les services de la DDEA quitteront au plus tard le 1^{er} juillet 2009 le bâtiment A de la propriété départementale moyennant le versement d'une subvention de 2 700 000 euros par le Département et que ces services quitteront définitivement la totalité de la propriété départementale dans les trois mois suivant la réception du nouveau bâtiment construit rue de Noailles à Versailles, financé en partie par la subvention départementale. Le Département versera aussi à l'Etat 15 000 euros pour le déménagement. Cet avenant régularise également l'occupation du bâtiment départemental 22, rue René Dorme à Fontenay-le-Fleury par la Direction départementale des services vétérinaires.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Avenants à divers marchés de travaux

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver cinq avenants à divers marchés de travaux, concernant la réhabilitation-restructuration de la gendarmerie d'Ablis, la reconstruction du collège Saint-Exupéry à Andrésy, celle de l'espace territorial de Guyancourt, celle du collège Paul Verlaine aux Mureaux et divers travaux au collège Le Racinay à Rambouillet. Les quatre premiers ont reçu l'aval de la Commission d'Appel d'Offres, le

cinquième n'y a pas été examiné mais s'inscrit dans le montant de l'autorisation de programme initialement affectée à l'opération.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Caserne de gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver un avenant n°2 au marché de construction de huit logements, d'un garage et de réhabilitation partielle du site de la caserne de gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines. La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à cet avenant.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Caserne de gendarmerie de Maulette

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver un avenant n°1 au marché de contrôle technique relatif à la construction d'une caserne de gendarmerie à Maulette. Cet avenant s'inscrit dans le montant de l'autorisation de programme initialement affectée à l'opération.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège Claude Monet à Carrières-sous-Poissy

M. RIBAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver les gros travaux de maintenance prévus en 2010 au collège Claude Monet à Carrières-sous-Poissy pour un montant total de 1 345 000 euros TTC. Les marchés de travaux seront passés par appel d'offres ouvert pour un montant prévisionnel de 1 077 800 euros TTC, les marchés de maîtrise d'œuvre ainsi que les marchés de services au maître d'ouvrage selon la procédure adaptée pour un montant prévisionnel respectif de 107 700 euros TTC et de 59 100 euros TTC. La livraison est prévue en novembre 2010.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre maternel de Porchefontaine à Versailles

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction du Centre maternel de Porchefontaine à Versailles, avenant auquel la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable et qui s'inscrit dans le montant de l'autorisation de programme initialement affecté à l'opération.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Marché d'entretien des portes et barrières automatiques

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour le marché d'entretien complet des portes et barrières automatiques et semi-automatiques des bâtiments départementaux. Ce marché, soumis aux dispositions des articles 33 et 56 à 59 du code des marchés publics, sera d'une durée d'un an, reconductible expressément quatre fois.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession à Veolia-Eau d'une parcelle à Meulan

M. TAUTOU, *rapporteur* – Dans le cadre de la réalisation d'une installation visant à alimenter en eau potable des communes allant de Mantes-la-Jolie à Cergy-Pontoise, la société Veolia-Eau a proposé au Département d'acquérir tout ou partie d'une parcelle à Meulan, servant actuellement à la Direction des Routes et Transports à entreposer du sel. La DRT est d'accord pour céder une partie de ce terrain, sous réserve que les conditions d'exploitation du site puissent être maintenues pour elle. La transaction se fera au prix de 58 580 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux. Les frais d'acte notarié seront à la charge de Veolia-Eau.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Marché d'assurance de la flotte automobile

M. RIBAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour le marché d'assurance de la flotte automobile du Département, pour un montant estimé annuel de 390 000 euros TTC. Ce marché, soumis aux dispositions des articles 33 et 56 à 59 du code des marchés publics, vaudra du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014, avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Indemnisation après sinistre

M. RIBAUT, *rapporteur* – Un choc de véhicule survenu le 31 juillet 2006 a endommagé la passerelle de l'A86 à Vélizy. Il vous est proposé d'accepter la proposition d'indemnisation du GAN pour un montant de 78 744,69 euros et d'autoriser la compagnie à exercer tout recours pour le compte du Département afin de récupérer la franchise.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Concertation préalable sur les accès au site du pôle de la Vallée de l'automobile

M. TAUTOU, *rapporteur* – Par délibération du 12 mars 2009, l'Assemblée départementale a approuvé le dossier de prise en considération du projet de pôle technologique Vallée de l'automobile et de la mobilité durable comprenant un centre de conférences et un circuit de Haute Qualité Environnementale (HQE) permettant d'accueillir le Grand Prix de France de Formule 1. Pour desservir ce site, il convient d'aménager deux voies départementales, la RD 14 et la voie Renault. Conformément au code de l'urbanisme, leur aménagement doit faire l'objet d'une concertation.

Lors de la concertation publique, 56 avis ont été consignés aux Mureaux et 15 à Flins-sur-Seine. Sur ces 71 avis, seuls 14 portent sur l'objet propre de la concertation, à savoir les accès routiers départementaux.

Il faut rappeler que les objectifs de ces aménagements sont d'assurer la desserte du site au niveau des besoins de fréquentation du Grand Prix de Formule 1 et de permettre son développement ainsi que celui des activités du secteur ; de permettre à la plus grande partie des spectateurs de se rendre sur le site en transport en commun ferroviaire ; de permettre une bonne accessibilité des parkings prévus pour l'événement ; de renforcer l'attractivité du site Renault de Flins et de faciliter le développement économique de la zone, notamment en désenclavant les zones d'activités Ouest des Mureaux.

Le Département apporte les réponses suivantes aux observations formulées :

– *engorgement des accès routiers :*

Concernant la crainte d'un report de trafic depuis l'A13 saturée vers Flins-sur-Seine, le Département propose pour la journée du dimanche qui accueillera le Grand Prix de France de Formule 1 de prendre des mesures particulières d'exploitation de la circulation afin d'interdire le matin l'accès à Elisabethville par la RD 187, sauf aux riverains, et le soir l'accès par le boulevard Lefauchaux, ce qui permettra de préserver ce quartier d'un afflux de trafic.

Par ailleurs, le demi-diffuseur A13/RD 14 facilitera les accès au pôle technologique et améliorera la desserte des Mureaux depuis l'A13 en permettant les échanges avec la RD 14. Toutefois, la création d'un échangeur complet A13/RD14 pour éviter le transit des véhicules venant des Mureaux par la RD 14 qui est d'ailleurs actuellement classée hors agglomération dans cette section et allant vers Rouen n'est pas pertinente au vu du coût qu'elle représenterait et du trafic correspondant.

Les aménagements prévus permettront d'écouler le trafic créé par les spectateurs venant en voiture, estimé à 15 000 véhicules – le trafic journalier de l'A13 est de plus de 100 000 véhicules/jour. Ces aménagements ont été dimensionnés au regard des études de trafic réalisées et seront suffisants sans qu'il soit nécessaire de créer d'infrastructure nouvelle. Les récentes études menées conduisent même à pouvoir limiter à trois voies circulables la voie Renault et à permettre le trafic par le pont existant sans création d'un ouvrage supplémentaire.

Ainsi, la création d'une route entre la RD14 à la sortie des Mureaux et la voie Renault, pour éviter du trafic supplémentaire dans la traversée de Flins n'est pas prévue. Quant à la mise à deux fois quatre voies de l'A13 entre Poissy et les Mureaux/Flins, elle ne fait pas l'objet de la présente concertation.

– *élargissement de la RD 14 :*

La création d'une rocade Ouest des Mureaux est inscrite au schéma des déplacements des Yvelines, voté par l'Assemblée départementale en mars 2007. Sa réalisation n'est toutefois pas envisagée avant la réalisation de la liaison Seine-Aval/Cergy-Pontoise. Ce projet n'est donc pas prévu dans le cadre du projet de pôle technologique de la Vallée de l'automobile.

En effet, seuls les jours de Grand Prix, deux voies de la RD 14 seront affectées dans le sens d'accès aux parkings le matin et de sortie des parkings le soir, une circulation en sens inverse étant conservée sur une voie. Pendant les trois jours du Grand Prix de France de Formule 1, la voie dédiée aux circulations douces sera exceptionnellement utilisée comme troisième voie.

Concernant l'accès au bois Saint-Vincent, il n'est pas prévu que le trafic sur la RD 14 augmente par rapport au trafic actuel, aux heures de pointe, tous sens confondus, en dehors du week-end du Grand Prix, ce qui n'exige pas de mettre en place un dispositif spécifique de sécurisation.

– *liaison entre les parkings :*

La création de liaisons entre les parkings n'est pas prévue dans le projet. Chacun des parkings conservera donc un accès indépendant.

– *protections acoustiques :*

A l'exception des trois jours du Grand Prix de France de Formule 1, le reste de l'année, les élargissements réalisés n'augmenteront la capacité de circulation ni de la RD 14 ni de la voie Renault, qui resteront à deux voies. Les aménagements visent à améliorer la sécurité de ces voies par la réalisation de tourne-à-gauche sur la voie Renault et d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 14. Il n'y a donc pas de nuisances sonores supplémentaires attendues en dehors des trois jours du Grand Prix.

– *liaisons douces :*

La liaison douce existant entre la RD 14 et la Seine aux Mureaux sera préservée. La création d'une liaison douce via les chemins ruraux entre la RD 19 et les berges de Seine par le contournement Est de l'usine Renault n'est en revanche pas envisagée dans ce projet. En effet, l'entreprise Renault dans l'emprise de laquelle sont inclus ces chemins ruraux, entre la voie ferrée et la Seine, n'autorise pas le passage de personnes étrangères à l'usine.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime à ce dossier.

M. VIGNIER – Ce rapport illustre parfaitement ce que je disais en début de séance concernant le développement économique de ce secteur. Lorsqu'en tant que maire adjoint des Mureaux, j'avais demandé une sortie d'autoroute pour disposer d'un accès à la zone industrielle, on m'avait répondu que cela n'était pas possible. Le fait d'avoir lancé ce projet de circuit de Formule 1 fait que, tout à coup, la réalisation de cette bretelle de sortie devient possible. Il serait vraiment dommage si le circuit ne devait pas se réaliser, que cet équipement ne le soit pas non plus.

MME LA PRESIDENTE – Il est évident que les opérations prévues dans ce rapport sont nécessaires de toute façon, indépendamment du circuit de Formule 1.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Avenant à un marché de nettoyage

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver un avenant n°5 au marché de nettoyage des bâtiments départementaux secteur Sud/Sud-Est, entraînant une moins-value du fait du transfert du nettoyage quotidien d'un bâtiment de 463 m² vers un bâtiment modulaire beaucoup plus petit.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay

M. RIBAULT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre Gros œuvre et génie civil de la section souterraine du tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay, portant son montant de 6 368 422,62 euros TTC à 7 000 691,06 euros TTC. La Commission d'Appel d'Offres y a donné un avis favorable le 2 juin dernier.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Ouverture du programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie à la communauté de communes Plaines et forêts d'Yveline

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 444 332 euros à la communauté de communes Plaines et forêts d'Yveline dans le cadre du programme triennal d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Cette aide ne modifie pas le montant de l'autorisation de programme de 31 500 000 euros affectée à ce programme par délibération en date du 24 octobre 2008.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Ouverture du programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie à la communauté de communes des deux rives de la Seine

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 702 528 euros à la communauté de communes des Deux rives de la Seine dans le cadre du programme triennal d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Cette aide ne modifie pas le montant de l'autorisation de programme de 31 500 000 euros affectée à ce programme par délibération en date du 24 octobre 2008.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

RD 155 et RD 13 à Montfort-l'Amaury

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver le dossier technique modificatif relatif au renforcement de la RD 155 avec la création d'un giratoire au carrefour entre les RD 155 et RD 13 à Montfort-l'Amaury et l'abandon de la chicane à l'entrée Sud de l'agglomération. Une subvention de 35 550 euros sera attribuée à la commune dans le cadre du programme d'aide aux communes pour l'aménagement de trottoirs sur RD en agglomération. Cette subvention sera affectée aux travaux de renforcement de la RD 155 inscrite au PME 2009 (plan de modernisation et d'équipement des routes départementales), l'ensemble des travaux étant réalisé sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du Département.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

RD 113 à Poissy

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver un avenant n°3 portant de 221 550,03 euros à 254 229,73 euros TTC le montant du marché relatif à l'aménagement à deux fois deux voies de la RD 113 entre le carrefour des Migneaux et le carrefour de la Maladrerie à Poissy. La Commission d'Appel d'Offres y a donné un avis favorable le 2 juin dernier.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Ouverture du programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie à la communauté de communes du Plateau de Lommoye

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 651 640 euros à la communauté de communes du Plateau de Lommoye dans le cadre du programme triennal d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Cette aide ne modifie pas le montant de l'autorisation de programme de 31 500 000 euros affectée à ce programme par délibération en date du 24 octobre 2008.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention au Comité départemental de la sécurité routière

M. RIBAULT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 23 000 euros au Comité départemental de la sécurité routière pour l'année 2009.

La Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Open de France de golf et championnat de France des jeunes 2009

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer une subvention de 63 000 euros à la Fédération Française de Golf pour l'organisation de la 103^{ème} édition de l'Open de France qui aura lieu du 2 au 5 juillet 2009 au golf national de Guyancourt et du championnat de France des jeunes 2009 qui y sera organisé du 23 au 25 juillet.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ESNOL – Je me réjouis du vote de cette délibération. Pierre Lequiller et moi-même, qui jouons au golf, apprécierions d'être invités à l'Open de France.

M. DELIGNE – Vous venez d'être invités.

La séance est levée à 11 heures 55.

Prochaine séance : vendredi 3 juillet 2009 à 10 heures 30.

Le Secrétaire :
Ismaïla WANE

Mme la Présidente :
Christine BOUTIN

SOMMAIRE

Souhais de bienvenue.....	1
Représentation de l'Assemblée départementale dans divers organismes :	
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).....	1
Comité Local d'Information et de Concertation pour la société STORENGY à Saint-Illiers-la-Ville.....	2
Commission Départementale d'Aide Sociale (CDAS)	2
Marchés à procédure adaptée (Communication du Président du Conseil Général).....	2
Communication du Président du Conseil Général sur le projet de circuit de Formule 1 et la vallée de l'automobile.....	3
Adoption d'un compte-rendu analytique.....	7
Approbation du Compte administratif 2008.....	7
Adoption du Budget supplémentaire 2009.....	9
Bilan annuel et adaptation du dispositif économique départemental.....	13
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Mantes-la-Jolie	14
« Pôle accueil jeunes » de Chanteloup-les-Vignes.....	14
« Les Sœurs Augustines » à Versailles	15
Adaptation de l'habitat des personnes âgées ou handicapées.....	15
Télé-assistance « Yvelines Ecoute Assistance »	17
Modernisation des métiers d'aide à domicile.....	17
Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Montesson.....	19
Fonds Eco-Départemental Environnement et Innovation (FEDEI) Premier bilan et attribution des subventions.....	20

Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine	21
Subvention à l'AUDAS (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine-Aval) pour une étude dans le cadre du projet de la Vallée de l'automobile.....	21
Programme Etudes Eau 2009.....	22
Opération d'Intérêt National (OIN) Seine-Aval – Convention avec l'EPAMSA.....	22
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie.....	23
Fête des plantes et du jardin aux Mureaux	24
Plan d'appui à la filière automobile - Expérimentation mobilité durable.....	25
Adoption de contrats départementaux.....	26
Subvention à l'Association « Centre et Sud Yvelines Initiative »	27
Garantie départementale d'emprunt.....	27
Subvention à la société CARMAT à Vélizy-Villacoublay.....	28
Suivi médical du personnel départemental	28
Constitution de servitudes au profit d'un particulier à Poissy.....	28
Installations de génie climatique et traitement d'air	29
Propriété départementale 3, rue de Fontenay à Versailles	29
Avenants à divers marchés de travaux.....	29
Caserne de gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines	30
Caserne de gendarmerie de Maulette	30
Collège « Claude Monet » à Carrières-sous-Poissy	30
Centre maternel de Porchefontaine à Versailles	31
Marché d'entretien des portes et barrières automatiques des bâtiments départementaux	31
Cession à Veolia-Eau d'une parcelle à Meulan	31

Marché d'assurance de la flotte automobile.....	32
Assurances indemnisation après sinistre.....	32
Concertation préalable sur les accès au site du pôle de la Vallée de l'automobile.....	32
Avenant à un marché de nettoyage des bâtiments départementaux.....	34
Tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay.....	35
Ouverture du programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie à la communauté de communes Plaines et forêts d'Yveline.....	35
Ouverture du programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie à la communauté de communes des deux rives de la Seine.....	35
RD 155 et RD 13 à Montfort-l'Amaury.....	36
RD 113 à Poissy.....	36
Ouverture du programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie à la communauté de communes du Plateau de Lommoye.....	36
Subvention au Comité départemental de la sécurité routière des Yvelines.....	37
Open de France de golf et championnat de France des jeunes 2009.....	37